



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 21 juillet 2020

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juillet 2020
Site : www.franclens.fr

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, SOGNO Jean, LAVILLE Léon, Mme SAUVOUREL Véronique, MM MESSIER Jean-Charles, BETRIX Jean-Luc, CINQUIN Jean-Marc, DEPIGNY Adrien, Mmes ALBERT Emilie, PIROUX Corinne, BODENON Audrey, Mme LEHUÉDÉ Chrystèle.

ABSENTS excusés : M. Franck FLACHERON donne procuration à M. Léon LAVILLE
M. Julien DROUET donne procuration à Mme Corinne PIROUX
Secrétaire élu : M. Adrien DEPIGNY

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES (délibération N° 2020.07.02)

Le Maire présente au conseil la liste des demandes de subventions présentées par les associations et organismes. En raison de la période de confinement la plupart de ces associations rencontrent des difficultés de trésorerie car elles n'ont pas pu organiser les manifestations ou animations habituelles génératrices de leurs recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE d'allouer les subventions communales pour **8 335 €** à l'aide du crédit inscrit à l'article 6574 du budget de l'exercice 2020 selon la répartition mentionnée dans le tableau suivant :

Nom de l'organisme ou association	Crédit voté	commentaire
Association Franclinoise Loisirs Détente	300 €	
ARAC Anciens combattants. Franclens	300 €	
Amicale des Pompiers CPI SEMINE	1 400 €	
Tennis Club de la Semine	300 €	
AICA Semine	300 €	
Art Expo Semine	300 €	Il n'y aura pas d'exposition cette année à Franclens
Ass des œuvres scolaires Chêne Franclens St Germain	800 €	La subvention est doublée par rapport à 2019 car l'association n'a pas pu organiser ni le midi festif, ni la fête de l'école. En 2021 projet de classe verte d'une semaine
Football Club Semine	1200 €	Aide ponctuelle supérieure à 2019 en raison du COVID
Judo Club Seyssel	300 €	
Service d'entraide familiale	300 €	Cette structure finance l'aide alimentaire aux personnes dans le besoin. La CCUR participe aux voyages de ravitaillement mensuels.
Tir sportif de la Semine	150 €	
Exil Sorgia FM	250 €	
ADPC Protection civile Frangy	100 €	
Les Amis des Jardins de l'Ile	100 €	
Centre Léon Bérard	100 €	
Comité Handisport de Haute-Savoie	100 €	
Arc en Ciel Seyssel	100 €	

Ass. De l'Ombre et Lumière	100 €	
Alzheimer Haute-Savoie	100 €	
Trauma crâniens 74 – AFTC 74	100 €	
Mission Locale 74 (aide aux 16-25 ans)	100 €	
SEPNS SEMINE	100 €	
Graines d'amis	150 €	Plus mise à disposition de la salle des fêtes en janvier 2021 (galette des rois)
Club Pétanque de la Semine	150 €	
Banque Alimentaire 74	100 €	
SEPAS Impossible	100 €	
Loco motive (leucémie cancer enfants)	100 €	
Clowns z'hopitaux	100 €	
Section Jeunes Pompiers de Seyssel	150 €	
Boule de la Semine	150 €	
Ass Gestionnaire CODERPA 74	100 €	
APEDYS 2 SAVOIE	100 €	
Groupement Dal des Lieutenants Louveterie	100 €	
Tennis Club de Corbonod	35 €	
GSCF Pompiers humanitaires	100 €	

- Le maire rappelle que l'ADMR est désormais subventionnée par la CC-Usses et Rhône. M. Alain Rollier assure les fonctions de trésorier de cette association et explique son rôle pour le maintien à domicile des personnes âgées. Il remercie la CC-UR pour l'aide qu'elle apporte à l'ADMR.

- Section FNACA : les responsables envisagent une dissolution, non confirmée à ce jour.

- **Comité des fêtes** : le maire propose d'essayer de solliciter les habitants pour tenter de remonter un nouveau bureau. En cas d'échec, il faudra dissoudre ce comité.

- **L.P.O** : (ligue de la protection des oiseaux) Le conseil accepte le devis pour la pose de 10 nichoirs en forêt communale. Cette dépense est inscrite à un autre poste du budget 2020.

- Le conseil prévoit d'allouer également une somme de **35 € par élève** pour les collégiens domiciliés à Franc lens qui participeront aux voyages d'étude organisés par les établissements scolaires du secteur, durant les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021. Cette somme sera payée à chaque famille concernée sur présentation d'une attestation établie par le directeur de l'établissement précisant la participation effective des élèves.

AFFAIRES FONCIERES

acquisition parcelle B 934 « Franc lens » - succession de Mme PECHERAND Marie Josèphe (délibération n° 2020.07.03)

Par délibération n° 2020.02.06 du 27 février 2020, le conseil municipal proposait d'acheter les parcelles issues des successions PECHERAND et MARQUET, afin de constituer une réserve foncière agricole sur le secteur « Le Bonnion » et les parcelles environnantes classées dans la future zone agricole du PLUi, sur la base de 15 € le m².

En ce qui concerne la succession de Mme PECHERAND, il n'y a pas eu de surenchère sur l'offre de la commune.

En conséquence, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme l'achat de la parcelle cadastrée section B N° 934 lieudit Franc lens d'une surface de 26 a 26 ca au prix de 15 € le mètre carré, soit la somme globale de 39 390 € (trente neuf mille trois cent quatre-vingt dix euros).

l'acte notarié sera établi par l'office notarial de REIGNIER-ESERY à 74930 REIGNIER ESERY, chargé de la succession de Mme PECHERAND.

Le conseil émet un accord de principe pour confier l'exploitation des parcelles à un agriculteur local au titre d'un bail à long terme.

LOGEMENT COMMUNAL ANCIEN PRESBYTERE

Ce logement a été libéré le 14 juillet dernier.

Suite à l'état des lieux de départ, M. Sogno a convoqué la commission des travaux en urgence pour définir les travaux nécessaires pour la remise en état.

La commission a constaté qu'il s'agissait d'un grand logement ; il faudrait prévoir

- des travaux de rénovation des peintures intérieures,
- le changement de la chaudière. L'entreprise Lancia qui assure l'entretien annuel sera sollicitée pour établir un devis.

- de nettoyer le jardinet des mauvaises herbes.

- un ravalement des façades

- une vérification de l'état de la toiture (prestation confiée à l'entreprise Maroux)

Le conseil donne un accord de principe pour entreprendre la réhabilitation avant de relouer cet appartement.

M. Sogno consultera les entreprises nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Création abri terrasse Mairie :

Suite à la consultation deux offres ont été présentées pour la charpente :

- Ets ESCURIER = 22 514,64 € TTC

- Entreprise MAROUD = 17 076,00 € TTC

Le maire propose de déduire la pose de lasure estimée à environ 3 000 € et qui sera donc réalisée par les employés communaux.

Le conseil accepte et valide l'offre de l'entreprise MAROUD ramenée à :

L'entreprise ALPES SEYSSSEL CARRELAGE est retenue pour le carrelage du sol : coût estimé à 3 340,50 €.

Les travaux de maçonnerie sont confiés à l'entreprise TRUCHET pour 8 282, 64 € TTC.

Mise en conformité accessibilité des toilettes publiques :

Rappel des devis acceptés :

Plomberie : Entreprise GALETTI pour 2 444 € TTC

Carrelage : Alpes Seyssel Carrelage pour 2 804,45 € TTC

Porte métallique : entreprise VINET pour 4 260 € TTC

Maison BOTTERON :

Le diagnostic amiante est négatif ; le maire va solliciter des entreprises pour évaluer le coût de la démolition.

Illuminations de Noël : Mme Sauvourel présente l'offre des ETS MEFRAN estimée à 5 333,31 € TTC pour la fourniture de nouveaux éléments de décoration à placer à divers endroits de la commune ; rond-point, rideaux lumineux à la mairie et à la salle des fêtes. Le conseil donne son accord.

Elle attend le devis d'Energie et Services de Seyssel pour la mise en place des prises nécessaires sur les points d'éclairage public.

Espaces verts de la mairie : les agents communaux ont défriché les arbustes côté nord, taillé le buisson au sud et enlevé la vieille végétation. De nouvelles plantations seront envisagées cet automne.

Salle associative : M. Sogno précise que l'installation de chauffage a été remise en état.

Ouvrage 'Jean du Rhône : M. Laville indique que la mairie a commandé une trentaine d'exemplaires du Tome II auprès de Haut Rhône Tourisme. Ce livre sera offert aux « anciens » de la commune avec le prochain colis de Noël.

Colombarium : le maire informe les conseillers des trois solutions proposées par les ets GANDY pour mettre augmenter les emplacements du colombarium. Le conseil donne un avis favorable pour la formule de 8 places modulables similaires à l'existant ; le coût s'élève globalement à 11 208 € TTC (création du socle y compris). Le maire invite le conseil à engager une réflexion sur l'organisation future de l'espace cinéraire à long terme.

Cte de communes Ussets et Rhône : le maire informe le conseil de la mise en place du nouveau conseil communautaire suite aux élections municipales ; de l'état d'avancement des travaux en cours.

Remplacement secrétariat de Maire : un appel à candidature est en cours pour le recrutement d'un (e) Secrétaire de mairie pour remplacer la titulaire du poste prochainement en retraite.

Le secrétaire de séance

Adrien DEPIGNY



DATE AFFICHAGE :

21 AOUT 2020

Le Maire,

Jean-Louis MAGNIN

